

Korea Analysis

En direct de Corée

10

Mai 2016

Éditorial

DOSSIER FRANCE CORÉE

1. Les années croisées France-Corée : une expression de la diplomatie publique sud-coréenne (Chul Min Mo) 3
2. 130^e anniversaire des relations franco-coréennes : d'un observateur lointain à un partenaire stratégique (Jung Sang-chun) 7
3. Les premiers contacts francocoréens au XIX^e siècle : un sujet toujours d'actualité (Pierre-Emmanuel Roux) 11
4. La quête du marché sud-coréen (Jean-Raphaël Chaponnière) 17

DÉCALAGE

5. La fermeture du complexe industriel de Kaesong n'est-elle pas une décision sud-coréenne contreproductive ? (Antoine Bondaz) 24
6. Des discours et un peu d'action : l'économie nord-coréenne sous Kim Jong-un (Benjamin Katzeff Silberstein) 32
7. Sanctions contre ouverture ? Quelques effets contre-productifs des sanctions économiques contre la Corée du Nord (Théo Clément) 37
8. La question des « femmes de réconfort » : un accord non unanime au Japon (Jean-François Heimbürger) 42
9. Les paradoxes de la liberté d'expression en Corée du Sud (Léonie Allard) 46





3. Les premiers contacts franco-coréens au XIX^e siècle : un sujet toujours d'actualité

PIERRE-EMMANUEL ROUX

1886, qu'es aquo ?

À en croire leurs organisateurs, les « années croisées France-Corée 2015-2016 » sont un événement exceptionnel qui « marque la volonté des deux pays d'intensifier et de densifier leurs relations, de valoriser toute la richesse et la diffusion de leurs échanges⁷ ». Si cette manifestation est résolument tournée vers l'avenir, elle se veut également une occasion de célébrer le 130^e anniversaire des relations diplomatiques entre nos deux pays.

Il peut toutefois sembler curieux de commémorer un traité d'amitié, de commerce et de navigation signé le 4 juin 1886 et ratifié l'année suivante par les deux parties. Car on n'y trouve ni plus ni moins qu'une reproduction des fameux « traités inégaux » imposés à la Chine, au Japon, et ensuite à cette même Corée au milieu du XIX^e siècle.

⁷ Voir le site officiel de l'événement : <http://anneefrancecoree.com/fr/propos>.

Les représentants de la III^e République et du royaume du Chosŏn se déchirèrent en outre sur la question religieuse, à savoir la tolérance tacite ou explicite du catholicisme dans la Péninsule. La France se heurta ainsi, en Corée, à de plus grands obstacles qu'en Chine et au Japon pour faire valoir ses intérêts. Ce qui lui valut d'être la lanterne rouge des grandes puissances signataires d'un traité avec le Chosŏn. Et si les deux pays parvinrent laborieusement à un accord, ce fut bien pour des raisons éminemment géopolitiques, où l'amitié – si tant est qu'elle existe en diplomatie – n'avait que peu de place.

Ce traité de 1886 est longtemps resté dans l'ombre. Son centenaire n'a été célébré qu'avec de modestes activités académiques en Corée, et il est passé totalement inaperçu en France. C'est seulement après une première « année croisée » en 2006 et le 120^e anniversaire des relations diplomatiques entre nos deux pays que ce texte est revenu sur le devant de la scène⁸. Il a de fait supplanté d'autres épisodes des premiers contacts franco-coréens dont les anniversaires sont célébrés plus discrètement cette année. Rappelons ici que la France fut sans doute la plus active des puissances à vouloir forcer les portes de la Péninsule au XIX^e siècle. Du moins avant de se faire doubler par le Japon, les États-Unis, la Grande Bretagne ou encore la Russie. L'année 2016 marque ainsi le 150^e anniversaire de l'expédition punitive du contre-amiral Roze, en réponse à l'exécution de neuf missionnaires français à Séoul en 1866. Envoyé réduire la Corée à l'état de protectorat français, l'officier de marine se contenta finalement de piller quelques bâtiments gouvernementaux⁹. L'année 2016

⁸ Nous remercions Marc Orange, ancien directeur de l'Institut d'études coréennes au Collège de France, pour ces informations.

⁹ Un colloque sur ce thème va être organisé à Paris en novembre 2016, sur proposition de la Société du

correspond aussi au 180^e anniversaire de l'entrée clandestine en Corée du premier missionnaire français – et du premier Français tout court –, en 1836. Ce à quoi, et c'est bien regrettable, on ne semble pas porter grand intérêt dans le cadre des manifestations organisées cette année dans les deux pays.

Il serait pourtant inexact de réduire les premiers contacts franco-coréens à plusieurs dates finissant par le chiffre 6. Ces contacts sont en effet bien plus riches que les quelques événements saillants auxquels se sont malheureusement bornées des générations d'historiens¹⁰. Mais, surtout, ces premières rencontres jalonnées de tensions restent pleinement d'actualité en ce début de XXI^e siècle. C'est ce que nous proposons d'aborder en plusieurs volets dans les pages qui suivent.

Les missionnaires français et l'Église catholique coréenne

Toute histoire des premiers contacts franco-coréens ne saurait passer sous silence la Société des missions étrangères de Paris (MEP). Trente-deux missionnaires de cette congrégation s'introduisirent clandestinement dans la Péninsule entre 1836 et 1886 ; et douze d'entre eux obtinrent finalement la palme du martyr. Ces hommes d'Église, on ne se lassera jamais de le rappeler, furent les seuls Occidentaux du XIX^e siècle à résider en Corée avant l'« ouverture » du pays. C'est donc à eux que l'on doit les observations les plus fines et les plus poussées de la Péninsule à cette époque.

souvenir napoléonien. Le programme sera annoncé sur le site de la Société, ainsi que sur le blog du Rescor (<http://parisconsortium.hypotheses.org/>).

¹⁰ Les années 1836, 1866 et 1886 sont d'ailleurs mises en avant sur le site web de l'ambassade de France à Séoul. Le site de l'ambassade de Corée à Paris ne souligne, de son côté, que la date du premier traité franco-coréen.

Il n'en reste pas moins qu'on peut estimer excessive cette focalisation sur l'histoire du catholicisme coréen. Il est certain que les historiens ont été frappés par la virulence du sentiment antichrétien. La réponse gouvernementale coréenne fut, de ce point de vue, disproportionnée face à la « menace » représentée par les missionnaires et les convertis, dont le nombre n'excéda jamais 23 000 avant les années 1860. Pourtant, en l'état actuel de la recherche universitaire, rien n'est venu prouver que les missionnaires et les nouveaux adeptes aient été les victimes de mesures de répression systématiques. Rares et limitées dans le temps, les grandes campagnes déclenchées contre eux seraient plutôt à comprendre comme un instrument de pouvoir aux mains des factions ou des familles dirigeantes, soucieuses de prouver leur orthodoxie – au sens confucéen du terme – et, par conséquent, leur légitimité devant leurs rivaux.

Quoi qu'il en soit, cette histoire du premier catholicisme coréen demeure bien vivace dans la Péninsule. Les manuels d'histoire sud-coréens accordent généralement une place de choix aux tribulations des missionnaires et de leur religion à la fin du Chosŏn. L'Église catholique coréenne reste par ailleurs agrippée à ses anciens martyrs, bien qu'elle sache aussi vivre avec son temps. Elle a en effet mis tout en œuvre ces dernières décennies pour valoriser l'histoire de ses ancêtres persécutés par un gouvernement supposément tyrannique. Rien d'étonnant, donc, à ce que toutes les histoires du catholicisme coréen au XIX^e siècle s'achèvent avec la dernière campagne de répression, celle de 1866-1871, et que cette époque soit désignée par l'expression « ère des persécutions » (*pakhaegi*), alors qu'il serait plus objectif de l'appeler « période de proscription ».

Un certain nombre de sites, témoins de l'histoire mouvementée des premiers

chrétiens locaux et de leurs missionnaires, ont également été acquis par les vicariats puis les diocèses, essentiellement dans les années 1950 et 1960, comme par exemple les lieux d'exécution à Séoul, où l'on n'a pas manqué d'ériger des monuments commémoratifs. En 1966, on a également célébré avec tout le faste nécessaire le centième anniversaire de la persécution de 1866. Chaque diocèse a notamment fait construire à cette occasion une église dédiée aux martyrs¹¹. L'Église de Corée s'est encore attachée à faire aboutir la canonisation de cent trois martyrs, dont douze Français exécutés entre 1839 et 1866. Non contente d'y être parvenue, elle a ensuite soutenu la cause de cent vingt-trois autres martyrs, qui ont finalement été béatifiés par le pape François, lors d'une récente visite à Séoul, en 2014¹².

Il y a pourtant bien plus à retirer de ces péripéties religieuses que de pieux récits hagiographiques. L'historien et le sociologue peuvent y trouver un bel exemple de rencontre entre deux civilisations qui ne se connaissaient guère et, ce faisant, interroger un concept plus que jamais d'actualité, celui du « choc des cultures ». C'est ce qui amène notamment certains chercheurs à revisiter aujourd'hui la nature du discours antichrétien et les modes d'apprentissage de la langue coréenne, sans oublier la réalisation des premiers dictionnaires français-coréen (ou coréen-français) utilisés par les missionnaires du XIX^e siècle.

L'expédition du contre-amiral Roze

L'expédition punitive du contre-amiral Pierre-Gustave Roze, en 1866, constitue sans aucun

doute une page dans l'histoire de la Corée et une simple anecdote dans celle de la France. Les manuels d'histoire sud-coréens en font volontiers un événement majeur de la fin de la dynastie Chosŏn : ils rappellent qu'en réponse à l'exécution de plusieurs missionnaires, la France voulut s'emparer du royaume, l'ouvrir à la foi chrétienne et le réduire en dépendance du Second Empire.

Mais cet « incident de Kanghwa », comme on le désigne parfois, marqua surtout l'apogée d'un interventionnisme français qui avait mûri pendant une vingtaine d'années. Ce fut aussi le moment où toutes les conditions furent enfin réunies pour passer à l'action, sans pour autant bénéficier de l'assentiment de Paris. Si l'argument missionnaire était – et est toujours – officiellement invoqué, on sait aujourd'hui que le contre-amiral était mû par bien d'autres objectifs invouables : soutenir la cause française en Asie orientale, en particulier face à la Chine et à la Russie, et redorer le prestige de sa patrie, bafoué par plusieurs expéditions manquées menées en Corée vingt ans plus tôt. Reste que le contre-amiral n'envisageait nullement un protectorat français sur la Péninsule, mais entendait seulement procéder à un coup de force visant à appuyer sa stratégie est-asiatique.

Cette expédition demeure sans conteste l'événement le plus marquant des premiers contacts franco-coréens. Elle a fait l'objet de nombreuses publications tout au long du XX^e siècle, et les divers bâtiments gouvernementaux incendiés par Roze ont été reconstruits à l'identique, en plusieurs étapes, depuis les années 1970. Les fortins, lieux des affrontements avec la France, ont également fait l'objet d'une réhabilitation. Un musée largement consacré aux événements de 1866 a été érigé dans l'île de Kanghwa, et ces nouveaux lieux de mémoire sont la destination de quantité de bus scolaires. Mais ce regain d'intérêt provient aussi de la redécouverte

¹¹ Pour un aperçu de ces différents sites, voir O Yŏnghwan et Pak Chŏngja, *Sun'gyo ūi maek ūl ch'ajasŏ (À la recherche des martyrs)*, Séoul, Kat'ollik ch'ulp'ansa, 2009.

¹² Ce dernier point fera l'objet d'un article dans le prochain numéro de *Korea Analysis*.

en 1977, dans les locaux de la Bibliothèque nationale de France, d'un « butin de guerre » : les 297 ouvrages de la Bibliothèque royale du Chosŏn saisis à l'époque par le contre-amiral. Leur difficile restitution – abordée dans l'article de Jung Sang-Chun – ne trouva son épilogue qu'en 2011, mais elle permit entre-temps à un large public français de mieux connaître la Corée et une partie de son histoire¹³.

Représentations croisées

Qui n'a jamais entendu un journaliste qualifier la Corée du Nord de « Royaume ermite » et la Corée du Sud de « Pays du matin calme » ? Les deux périphrases semblent en effet particulièrement adaptées à ces deux États, ou du moins aux représentations que bien des Français s'en font. Mais ces jolies formules ne sont pas spécialement heureuses, quand on y songe. Car elles ne font que reproduire des clichés forgés au XIX^e siècle pour désigner un vieux royaume du Chosŏn qui refusait apparemment tout contact avec les puissances occidentales.

Il est aujourd'hui admis que l'expression « Pays du matin calme » trouve ses origines dans les travaux de Léon de Rosny (1837-1914), un érudit passé à la postérité en tant que fondateur des études japonaises en France. Rosny traduit de manière très approximative « Chosŏn » par « Pays de l'élégance matinale » dans l'un de ses premiers articles publiés en 1855, puis envisage la « Sérénité du matin » ou encore la « Beauté du matin ». Ce n'est toutefois que dans les années 1880 que le « Matin calme » (ou « Morning calm ») s'impose, aux dépens d'autres traductions dans le monde anglo-saxon, avant de revenir en France pour mieux perpétuer l'image des

« bons sauvages » coréens. Il est à regretter que cette appellation fantaisiste serve encore de nos jours à désigner la Corée, et ce malgré les efforts des coréanologues pour proposer des traductions plus appropriées comme « Matin clair » ou « Matin clair et frais », si tant est que Chosŏn ne soit pas la prononciation dérivée d'un ancien nom tribal d'Asie du Nord-Est, Suksin¹⁴.

Contrairement au « Matin calme », la périphrase « Royaume ermite » est avant tout d'origine anglo-saxonne et s'inscrit dans le discours des premiers missionnaires protestants américains. L'expression connut une fortune considérable à la suite de la publication de l'ouvrage de William E. Griffis, *Corea : The Hermit Nation*, publié en 1882 à New York et réédité à plusieurs reprises jusqu'en 1904¹⁵. Mais la France a d'une certaine manière sa part de responsabilité dans l'apparition de ce cliché. Ce sont en effet les tentatives répétées d'officiers de marine, de consuls et de missionnaires français en vue de forcer l'ouverture de la Péninsule qui conduisirent le gouvernement coréen à accentuer la répression des chrétiens, à renforcer le système de défense des côtes, à suspendre l'introduction des produits occidentaux, et à proscrire temporairement les relations avec les autres pays. Il va sans dire que les publications catholiques à grand tirage relatant les aventures clandestines des missionnaires français en Corée contribuèrent également à

¹³ Sur ce sujet, voir aussi notre ouvrage : *La Croix, la baleine et le canon : La France face à la Corée au milieu du XIX^e siècle*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2012.

¹⁴ Le dernier exemple en date est l'ouvrage de notre collègue genevois Samuel Guex, intitulé *Au pays du matin calme : Nouvelle histoire de la Corée des origines à nos jours* (Paris, Flammarion, 2016). Il semble évident que le titre a été imposé par l'éditeur, étant donné que l'auteur lui-même critique la formule du « matin calme » dans le corps du texte.

¹⁵ Sur l'origine du « Matin calme » et du « Royaume ermite », voir la bonne synthèse de Frédéric Boulesteix dans *La Corée, un Orient autrement extrême*, Paris, Atelier des Cahiers, 2015, p. 263-268.

forger cette image d'un pays isolé, et donc ermite.

Versant péninsulaire, c'est à cette même époque que les Coréens prirent conscience de l'existence de la France en tant qu'État. Les sources coréennes désignaient généralement la France sous le nom de *Pullansō* au milieu du XIX^e siècle. Ce terme à l'histoire nébuleuse est la prononciation coréenne d'un mot forgé en Chine trois siècles plus tôt (*Folanxi*) et lui-même hérité d'autres termes usités en Asie centrale et du Sud-Est pour dénommer à l'origine les « Francs », c'est-à-dire les Portugais, dont l'empire s'étendait aux quatre coins du continent, et non les Français... Temporairement supplanté à la fin du XIX^e siècle par *Pōpkuk* (« le Pays des lois »), terme également dominant en Chine au même moment (*Fagu*), *Pullansō* s'imposa à nouveau pendant la période de colonisation japonaise. Il reste employé aujourd'hui, même si *P'ürangsū* tend depuis une vingtaine d'années à s'y substituer. On préserve donc en Corée un intéressant et curieux vestige linguistique que la Chine elle-même n'a pas conservé¹⁶.

Tokto, Takeshima, Liancourt et autres histoires baleinières

Les îlots Tokto, à l'instar de la question de la dénomination de la mer du Japon (mer de l'Est), sont depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale l'enjeu de rivalités territoriales qui ont donné lieu à des publications pléthoriques tant en Corée du Sud qu'au Japon. Ces différents travaux ont permis aux historiens coréens et japonais de s'approprier l'histoire de ces îlots, de manière à appuyer des revendications nationales plus ou moins bien soutenues. Pour y parvenir, chacune des parties s'est donc mise en quête de tous les ouvrages

anciens et documents d'archives susceptibles de justifier la propriété des îlots. Les Coréens ont su remonter jusqu'à l'époque dite des Trois Royaumes, en avançant que Tokto fut une dépendance du royaume d'Usan, établi sur l'île d'Ullūng il y a environ 1 500 ans, avant de devenir un lieu d'exil pour les criminels sous la dynastie Chosōn. Ces affirmations coréennes n'ont pas manqué de susciter de vives critiques dans l'archipel nippon. Il faut dire que les Japonais, de leur côté, n'ont pas été capables de trouver un quelconque lien avec Tokto – qu'ils dénomment Takeshima – avant le XVII^e siècle.

L'histoire de la découverte de Tokto par les différents vaisseaux des puissances occidentales au XIX^e siècle a également fourni du grain à moudre aux controverses nippo-coréennes. Il revient en fait à un baleinier français, en l'occurrence *Le Liancourt*, d'avoir été le premier bâtiment européen à découvrir les fameux îlots le 27 janvier 1849, si bien que Tokto prit presque immédiatement le nom de Rochers Liancourt (ou Liancourt Rocks) dans toutes les annales hydrographiques occidentales. Curieusement, ce toponyme de Rochers Liancourt survit encore sur bien des cartes européennes et américaines, alors que toutes les autres îles de la région s'y trouvent désignées par leur appellation locale. On pourrait certes accuser les cartographes occidentaux – à commencer par ceux de Google Maps – de n'être visiblement pas très au fait de la toponymie maritime asiatique, mais ce serait oublier que le statut hésitant des fameux îlots n'a jamais favorisé l'émergence d'une dénomination fixe et unique, en dépit de la souveraineté que la Corée y assume de *facto* depuis 1954¹⁷.

¹⁶ Les sinogrammes de *Pullansō* restent en revanche usités au Japon pour parler de la France dans certains contextes bien définis.

¹⁷ Le traité de paix de San Francisco (chap. 2, art. 2) omit volontairement en 1951 de régler le cas de Tokto, à la différence d'autres îles comme Cheju et Ullūng qui, toutes, furent rétrocédées à la République de Corée.

Par ailleurs, on oublie souvent de dire que la découverte de Tokto au XIX^e siècle ne revêtait pas l'importance qu'on veut bien lui accorder aujourd'hui. La mer du Japon constituait à cette époque un champ de pêche important et un passage obligé des baleiniers qui remontaient depuis le détroit de Corée vers les mers d'Okhotsk et de Béring. Quant aux capitaines de baleiniers, ils cherchaient avant tout à repérer de nouveaux ports de relâche, qui devaient permettre aux équipages de se ravitailler en vivres et en boissons. Or, il faut bien admettre, au risque de choquer le discours nationaliste coréen, que les îlots Tokto ne répondaient nullement aux attentes des marins et de leur gouvernement. Le capitaine du *Liancourt*, Galorte de Souza, dit Jean Lopez, annonça dans son rapport au ministère de la Marine et des Colonies la nature inexploitable desdits rochers. Comment aurait-on pu y établir un port de relâche ou un comptoir ? Les Rochers Liancourt furent donc inscrits dans les annales hydrographiques occidentales moins en raison de leur intérêt que du danger qu'ils représentaient pour les navigateurs en cas de gros temps. Car un malheureux naufrage sur ces îlots était inéluctablement synonyme de mort pour l'équipage¹⁸.

Il ressort de tout cela que la découverte de Tokto fut sans doute le moins intéressant des « contacts baleiniers » entre la France et la Corée. Les archives des deux pays regorgent de rencontres méconnues, mais ô combien passionnantes, entre autochtones et marins. Ces contacts révèlent que le gouvernement coréen était loin d'être systématiquement hostile à toute présence étrangère. Bien au contraire, ce dernier traitait au mieux les

équipages de vaisseaux perdus ou échoués sur ses côtes, ce que nous regrettons de ne pouvoir développer ici. Mentionnons seulement le cas du *Narval*, un baleinier naufragé sur une île du Chölla en avril 1851. L'équipage du navire fut secouru par les autorités coréennes, ainsi que par le premier consul français de Shanghai, Charles de Montigny (1805-1868), qui devint à cette occasion le premier diplomate français de l'Histoire à fouler le sol de la Péninsule¹⁹. Rares sont malheureusement les historiens à connaître cet épisode haut en couleur.

Les lignes qui précèdent ont suggéré que les premiers contacts franco-coréens ne se limitèrent pas, comme on l'imagine souvent, à des scènes de martyres et à une expédition punitive. Elles ont également montré que la célébration du traité de 1886 est un fait relativement récent, qui a été encouragé par deux gouvernements peu au fait de leur histoire commune, mais désireux d'intensifier leurs relations diplomatiques, commerciales et culturelles. Il reste maintenant à espérer que ces « années croisées 2015-2016 » favoriseront malgré tout l'émergence de travaux sur l'histoire des contacts et des premières relations franco-coréennes, et que ces travaux éclaireront d'un jour nouveau une période que Français et Coréens ne connaissent souvent qu'au travers de représentations stéréotypées.

¹⁸ Sur ce sujet, voir notre article co-écrit avec Jung Inchul (université de Pusan), « P'ürangsū p'ogyōngsōn Riangk'urū ho ūi Tokto palgyōn e kwanhan yōn'gu (La découverte de Tokto par le baleinier français *Liancourt*) », *Yōngt'o haeyang yōn'gu*, vol. 7, été 2014, p. 146-179.

¹⁹ Nous développons cette histoire dans *La Croix, la baleine et le canon*, op. cit., p. 118-129.